

Bibliothèque numérique

medic@

**Segond, Louis Auguste. Eloge de
Louis, secrétaire perpétuel de
l'Académie royale de chirurgie**

Metz, chez Verronnais, 1846.

Cote : 90945



(c) Bibliothèque interuniversitaire de médecine (Paris)
Adresse permanente : <http://www.bium.univ-paris5.fr/hist/med/medica/cote?90945x11x04>

ÉLOGE DE LOUIS.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

DE L'ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE,

PAR M. LOUIS-AUGUSTE SEGOND,

DOCTEUR EN MÉDECINE DE LA FACULTÉ DE PARIS, MEMBRE CORRESPONDANT DE LA
SOCIÉTÉ DES SCIENCES MÉDICALES DE LA MOSELLE.

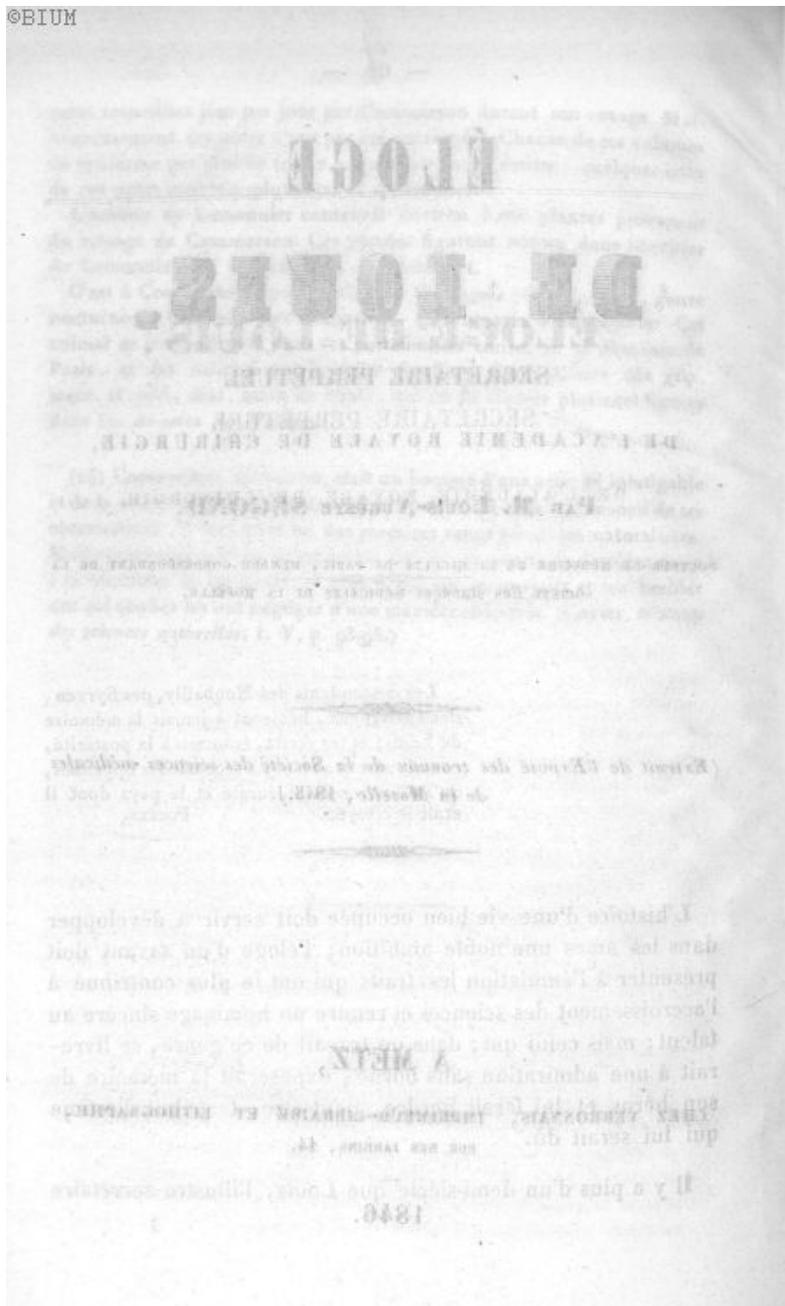
*(Extrait de l'Exposé des travaux de la Société des sciences médicales
de la Moselle, 1845.)*

A METZ,

CHEZ VERRONNAIS, IMPRIMEUR-LIBRAIRE ET LITHOGRAPHE,
RUE DES JARDINS, 14.

1846.





ÉLOGE DE LOUIS,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

DE L'ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE.

Les descendants des Monbailly, des Syrven, des Cassagneux, béniront à jamais la mémoire de Louis; et ses écrits, transmis à la postérité, contribueront autant, à secourir les opprimés, qu'à illustrer la chirurgie et le pays dont il était le citoyen. **FONDÉE.**

L'histoire d'une vie bien occupée doit servir à développer dans les âmes une noble ambition; l'éloge d'un savant doit présenter à l'émulation les traits qui ont le plus contribué à l'accroissement des sciences et rendre un hommage sincère au talent; mais celui qui, dans un travail de ce genre, se livrerait à une admiration sans borne, exposerait la mémoire de son héros et lui ferait perdre, peut-être, le tribut d'estime qui lui serait dû.

Il y a plus d'un demi-siècle que Louis, l'illustre secrétaire

de l'ancienne académie de chirurgie , est mort. Une Société savante , presque entièrement composée de ses compatriotes , siégeant dans sa ville natale , a voulu témoigner du soin qu'elle prenait de la mémoire de cet illustre frère, et la palme académique a été promise à un juste éloge de Louis.

La tâche appartenait , sans doute , à une plume des plus vigoureuses et des plus exercées. Quand on a lu les règles étendues , les principes judicieux que Louis a tracés sur les éloges , on hésite devant une telle entreprise. Si j'ai osé l'aborder , c'est qu'elle devait me fournir l'occasion de mieux approfondir les œuvres de ce savant. Je chercherai un appui dans ses travaux. Son génie suppléera à la faiblesse du mien , et si je ne lui rends pas une entière justice , ses nombreux écrits , bien moins périssables que le mien , sont là pour tout réparer.

ANTOINE LOUIS naquit à Metz le 15 février 1723 ; son père , chirurgien-major à l'hôpital militaire de cette ville , confia son éducation aux jésuites. Il fit , dans leur collège , de brillantes études , et sans son amour pour la chirurgie , amour que l'influence paternelle avait sagement développé , peut-être aurait-il cédé aux sollicitations de ses maîtres qui , à cause de ses heureuses dispositions , firent tous leurs efforts pour l'agréger à leur ordre ; et , s'il préféra l'étude de la chirurgie , c'est , comme il le disait souvent à ses amis , parce qu'elle joint aux connaissances nécessaires de l'économie animale , la douce satisfaction de soulager l'humanité.

Ainsi poussé par son cœur , préparé par les soins intelligents de son père , Louis commença l'étude difficile de l'art de guérir. L'amphitéâtre , l'observation des malades , un directeur habile et par-dessus tout une merveilleuse aptitude pour les sciences , rien ne lui manquait , aussi le travail donna-t-il promptement ses fruits.

A vingt ans, il avait servi dans les armées en qualité d'aide-major, et déjà il avait fait pressentir sa haute destinée. Un chirurgien célèbre travaillait alors à la restauration de la chirurgie française qui, malgré la protection du grand roi et la hardiesse de conception d'Ambroise Paré, était tombée dans un déplorable abaissement. La Peyronie cherchait partout des hommes capables, comme lui, d'arracher cet art, le plus noble de tous, à l'ignorance et aux préjugés qui l'enchaînaient.

Instruit des heureuses dispositions du jeune chirurgien, il l'appela à Paris et lui ouvrit les portes de cette brillante carrière dans laquelle Louis devait se montrer tout entier; carrière qu'il eut peut-être manquée sans la main secourable de La Peyronie! Gloire à ceux qui suivent un si noble exemple! Gloire aux savants, qui relevés par la fortune et le talent, arrachent à la médiocrité ceux qu'ils jugent dignes de leur protection! Non contents d'avoir sacrifié leur vie à la société, ils la dotent encore d'une jeune intelligence qui doit lui consacrer tous ses efforts. Louis n'épargna rien pour mériter la faveur de La Peyronie : il dispute et obtient au concours la place de chirurgien gagnant-maîtrise à la Salpêtrière. Ambitieux de s'associer au grand corps scientifique qui venait de sauver la chirurgie, il concourt en 1744, et son mémoire sur les *remèdes émollients* obtient le 2.^e accessit. L'année suivante, son mémoire sur les *remèdes anodins* est couronné.

Profondément instruit dans l'histoire littéraire de la chirurgie, il s'engage dans la lutte établie entre les médecins et les chirurgiens, relativement à la fameuse déclaration de 1743. Il défendit, dans plusieurs opuscules, les réclamations des chirurgiens, soutenu par le chancelier d'Aguesseau, et l'éloquence et la vigueur de ses écrits contribuèrent au succès de la bonne cause. Les chirurgiens eurent le droit de faire sou-

tenir une thèse en latin, à leurs candidats, et Louis, que ses titres antérieurs dispensaient de cette dernière épreuve, refusa une faveur qui pouvait mettre en doute son instruction, et, le premier, en 1749, il soutint une thèse sur les plaies de tête (*positiones anatomicæ et chirurgicæ de vulneribus capitis*). Depuis cent ans la langue latine était bannie des écoles de chirurgie. Un journaliste écrivit dans sa feuille, *tout est perdu, on parle latin à Saint-Côme*, et Louis XV ajouta avec infiniment d'a-propos : *et qui plus est, on l'y comprend*.

Admis en 1756, au nombre des membres associés de l'Académie de chirurgie, il fit, dans une séance publique, lecture d'un mémoire sur la taille des femmes. A cette occasion une vive polémique s'engagea entre lui et Lecat; celui-ci revendiquait l'instrument dont Louis donnait la description sans le citer, et d'un autre côté condamnait l'opération. Louis défendit victorieusement son procédé et prouva à Lecat tout le ridicule de ses prétentions. Le promoteur de cette querelle fut Leblanc, chirurgien d'Orléans; « homme entier, obstiné comme une mule, écrivait Louis à Domurex, et qui s'est fait une joie de me mettre aux prises avec M. Lecat. J'ai pénétré ses motifs : spectateur tranquille de nos disputes, il entrait dans nos querelles par citation, il se faisait une gloire de figurer dans cette circonstance comme une partie importante. Il prétendait jouir d'une espèce de triomphe, sans se donner la peine de combattre. J'ai reconnu son faible et j'ai eu grande attention qu'il ne fut point nommé. » Les pièces manuscrites de la dispute permettent de juger de la supériorité que Louis fit paraître dans cette discussion. (1)

Plusieurs mémoires sur les plaies par armes à feu, sur les maladies héréditaires, sur le virus cancéreux, des expériences

(1) Manuscrits de Louis, liasse D, n.º 1.

sur l'électricité, etc., fixèrent sa réputation, et c'est au milieu des succès que la mort vint lui ravir son digne protecteur.

Housted, le vertueux ami et l'exécuteur testamentaire de La Peyronie, remit à Louis une somme de vingt mille livres qu'il devait transmettre à l'élève de son choix. Louis était digne d'une si belle mission. Du moment où la fortune couronna ses efforts, il donna des preuves nombreuses de sa bienfaisance : bien des familles malheureuses furent secourues par lui et elles ignorèrent le nom du bienfaiteur ; bien des élèves studieux, mais sans ressources, trouvèrent chez Louis des conseils et des secours pécuniaires. Il donna lui-même l'exemple de la gratitude, car la mémoire de La Peyronie fut toujours pour lui l'objet d'un culte filial ; l'influence de cet ami devait s'étendre au-delà du tombeau, et il trouva dans la haute protection dont l'avait honoré son maître, et dans l'affection de Lamartinière, l'appui de sa grande destinée. Nommé professeur de physiologie, il prononçait, chaque année, à l'ouverture du cours, l'éloge de La Peyronie, et des larmes d'attendrissement exprimaient bien toute la sincérité de sa reconnaissance. Par les soins de Lamartinière, il fut en même temps nommé commissaire pour les extraits à l'Académie de chirurgie. C'est pendant l'exercice de ces deux charges qu'il publia ses lettres sur la certitude des signes de la mort, afin de rassurer les citoyens, que l'ouvrage de Bruhier avait consternés. Bernardin Pierron, faisant allusion à ce travail, écrivait à cette époque, dans son *Templum metensibus sacrum* :

« *Corde timorem executiant cives : ultra dum vita manebit non condentur humo. Veræ certissima mortis signa dat, atque animas in frigida membra reponit.* »

Le livre de Bruhier n'avait pas seulement jeté l'alarme dans les esprits ; il avait encore porté une rude atteinte à la

considération des chirurgiens. Un grand nombre de faits, de citations, une certaine habileté d'exposition, lui avaient donné une valeur exagérée. Chacun se demandait comment des hommes qui dissertent si savamment sur les sujets les plus délicats de la médecine et de la chirurgie, qui découvrent si habilement la cause de certains accidents et en prévoient si infailliblement l'issue, ne savaient pas distinguer la vie de la mort, la lumière des ténèbres? et personne ne doutait que la science ne fut incapable de fournir les signes certains de la mort.

La perturbation morale qu'avait provoquée Bruhier, et le défi qu'il semblait jeter à la science, décidèrent Louis à démontrer que Bruhier avait employé des arguments sans valeur, des citations inopportunes et des faits mal appliqués.

Les lettres sur la certitude des signes de la mort eurent le plus grand succès; sans s'écarter un instant de la dignité du savant, Louis y combattit victorieusement toutes les assertions de Bruhier. Celui-ci raisonnait de la manière la plus vicieuse. Après avoir réuni un grand nombre de faits, pour prouver que plusieurs personnes avaient été enterrées vivantes, il concluait à l'incertitude des signes de la mort. Louis, examinant tous ces faits, prouve l'inexactitude de la plupart d'entre eux, et démontre que ceux qui sont les plus authentiques, loin d'établir l'insuffisance de l'art, s'élèvent entièrement contre la doctrine de Bruhier qui en avait fait une application maladroite. Que conclure, en effet, de plusieurs observations d'individus crus morts, qu'on se disposait à ensevelir, et qui, grâce à l'intervention d'un homme de l'art, échappaient aux plus affreuses souffrances.

Celse et Lancisi n'ignoraient pas qu'il y eut des exemples

de personnes enterrées vivantes, mais ils n'avaient pas conclu à l'imperfection de l'art :

« *Non crimen artis si quod professoris est.* »

Le raisonnement de Bruhier pouvait se résumer ainsi : on a enterré des personnes vivantes, donc les signes de la mort sont incertains. Bruhier avait en outre porté dans l'appréciation de plusieurs faits sur la sépulture chez les anciens, la même inexactitude que dans ceux dont nous venons de parler, et Louis, savant en toutes choses, rassembla, dans une lettre, une masse de documents historiques, qui renversaient les pauvres citations de Bruhier. Louis termina ce travail par une critique judicieuse des signes de la mort et nous aurons occasion de revenir sur ses propres opinions à cet égard.

L'ensemble de ces lettres est remarquable par la richesse des observations et par une érudition profonde ; les nombreux matériaux y sont disposés dans l'ordre le plus parfait, et tout concourt à une démonstration saisissante.

La question des morts apparentes est encore pleine d'actualité. Un professeur de l'université de Rome a fait les fonds d'un prix spécial à décerner, par l'académie, sur la question *des morts apparentes et sur les moyens de remédier aux accidents funestes qui en sont trop souvent les conséquences.*

En 1837, l'académie a proposé la question suivante :

Quels sont les caractères distinctifs des morts apparentes ?

Quels sont les moyens de prévenir les enterrements prématurés ?

Aucun des mémoires qui furent adressés à l'académie ne fût jugé digne du prix ; et lorsque le même sujet a été mis au

concours, pour l'année 1846, voici les considérations sur lesquelles la commission appela l'attention des concurrents : « l'Académie croit devoir faire remarquer que les relations d'enterrements prématurés témoignent bien plus souvent de l'ignorance ou de la légèreté des auteurs de ces malheurs que de l'incertitude de la science. l'Académie demande, non un tableau des erreurs déplorables qui ont pu être commises, mais un exposé des connaissances actuelles sur la question proposée. » C'est dans cet esprit que fut écrit le travail de Louis, et je crois pouvoir le recommander aux concurrents comme le meilleur exemple à suivre.

Louis avait acquis tout ce que donne l'étude et la méditation. Il ne lui manquait plus qu'un vaste théâtre, sur lequel il put fortifier son jugement, par l'observation de la nature. En 1737, il obtint à la charité, la place de substitut de Dufouart, qu'il avait sollicitée; mais il ne devait pas en jouir longtemps. L'hôpital était administré par des moines qui, voulant à tout propos empiéter sur les prérogatives du chirurgien, suscitèrent à Louis toute sorte de contrariétés. Retranchés derrière quelques magistrats mal éclairés, ils calomniaient Louis avec une impunité révoltante. Celui-ci, animé du sentiment de la justice, écrivit courageusement sa défense dans un mémoire remarquable; enfin, dégoûté par des tracasseries continuelles, il abandonna son service aux frères de la charité et retourna dans les armées. Il était sûr de ne rencontrer sur le champ de bataille que des braves à secourir.

Le 25 mai 1761, pendant la guerre du Hanovre, il fut nommé chirurgien-major consultant de l'armée du Haut-Rhin, et lors de la deuxième campagne, il fut atteint, à Cassel, d'une maladie grave qui mit sa vie en danger. La paix conclue, il vint se rétablir à Montpellier, où il reçut le titre de membre de l'académie royale des sciences, et il rentra bientôt à Paris,

où il exerça les fonctions de prévôt (1) de Saint-Côme.

Enfin, en 1764, Morand, secrétaire perpétuel, s'étant retiré, Lamartinière, sur le vœu de l'académie, proposa Louis au roi, et dès ce moment il occupa sa véritable place, celle où il devait conquérir la plus belle renommée. L'académie ne pouvait pas mieux choisir pour sa gloire et pour celle de Louis. Dans une charge si difficile, son mérite éclata bientôt aux yeux de tous ; secrétaire de l'académie, il était en même temps un de ses collaborateurs les plus féconds. La magnifique collection des mémoires de cette Société est presque entièrement sortie de ses mains. Morand, pendant son secrétariat, lui avait confié la rédaction d'une partie du 2.^e et 3.^e volumes, et les tomes iv et v sont remplis de ses travaux.

Je me contenterai de jeter un coup d'œil rapide sur les mémoires, insérés par Louis dans cette collection, ils sont si riches d'observations et de maximes, qu'une analyse complète nous entrainerait hors des limites imposées par un simple éloge.

Ses remarques sur la construction et l'usage de l'*élévatoire* de Petit furent adoptées par ce grand maître, qui n'était préoccupé que du progrès de la chirurgie.

(1) Lorsque Jean Pitard, touché des malheurs du public, entreprit, seul, de donner des lois à la chirurgie, il forma un collège avec les hommes qui avaient échappé à la contagion de l'ignorance. Philippe-le-Bel accorda des privilèges à cette Société et lui donna pour chef les premiers chirurgiens. Ceux-ci présidaient à tous les actes, pouvaient seuls assembler les chirurgiens pour décider les réceptions, et chaque élève était soumis à leurs examens et à leurs décisions. Pitard fut le premier de ces chefs. Il ne tarda pas à reconnaître qu'il ne pouvait pas suffire aux fonctions de sa charge. Obligé d'ailleurs de suivre le roi partout, et par conséquent de s'éloigner des écoles, il établit les *prévost* ou chirurgiens-jurés du Châtelet, lesquels furent ses lieutenants, et ils présidaient, sous ses auspices, aux réceptions. Plus tard, le prévôt à Saint-Côme exerça ses fonctions avec une entière indépendance.

Ses réflexions sur l'opération de la fistule lacrymale sont remplies de préceptes judicieux. Il y expose nettement l'état de la science et discute toutes les opinions. Les anciens, croyant à la carie de l'os unguis, portaient sur lui le cautère actuel. Anel, chirurgien français, saisissant la véritable indication, institua une méthode qui, par suite de ses bons résultats chez une duchesse de Savoie, procura une grande célébrité à l'inventeur.

La méthode d'Anel était ingénieuse, mais, trop souvent, les injections ne suffisaient pas; d'un autre côté, la cautérisation de l'os unguis, méthode attribuée à Woolhouse, et qu'on pratiquait communément avant Petit, était applicable dans certains cas, bien qu'on ne pût l'admettre en principe. Enfin, Petit donna sa méthode, et les nombreux procédés qui furent annoncés après elle, n'en étaient que des modifications, car tous tendaient à réparer et à conserver la route naturelle des larmes. Au milieu de tous ces procédés, au milieu des indications particulières de Monro, de Boudou, de Foubert, de Lamorier, de Cowper, de Lecat, de Mejan, de Cabanis, etc., Louis, avec la clarté qui caractérise tous ses écrits, compose et juge toutes les assertions; il montre qu'aucune n'est exclusive et que chaque méthode proposée peut enrichir l'art et en augmenter les ressources; il prouve qu'on doit surtout s'attacher à préciser les cas qui exigent l'application d'un moyen préférablement à un autre, mais sans en exclure aucun de la pratique.

Son mémoire sur la saillie de l'os, après l'amputation des membres, est rempli de considérations pratiques du plus haut intérêt; il y examine, avec un soin particulier, toutes les questions relatives à l'opération elle-même, et il signale minutieusement toutes les précautions qui peuvent mettre le praticien à l'abri des accidents; il se conforme en cela aux sages préceptes de Monro. « Il y a dans les opérations de chirurgie, dit le célèbre professeur d'Edimbourg, une infinité de

petites circonstances, qui ne paraissent pas d'abord fort importantes, et dont cependant l'observation ou l'omission dans la pratique ont des suites considérables, pour rendre la guérison plus prompte ou plus longue, pour attirer ou pour prévenir des symptômes dangereux, pour garantir le malade de douleurs, ou pour les lui augmenter et le mettre en danger : circonstances, dont il faut par conséquent examiner, avec attention, les bons et les mauvais effets, et touchant lesquelles, ceux qui traitent les matières, doivent donner les avis nécessaires. » Louis fait des applications incessantes de tous les grands principes qu'il a puisés dans une solide érudition. Il marche au milieu de bons exemples, il s'appuie sur les grandes autorités. Son mémoire sur la cure des hernies avec gangrène est rédigé sur vingt-six observations admirablement présentées. Quand à ses réflexions sur l'opération de la hernie, elles ne sont pas entièrement justes, on voit que Louis s'y laisse dominer par la théorie imparfaite de l'étranglement par les anneaux, théorie si aveuglément adoptée, qu'on s'était refusé à admettre les faits les mieux observés, ceux de Le Dran et d'Arnaud, et qui devaient établir d'une manière incontestable l'étranglement par le collet; Petit et Pott y avaient mis la même obstination que Louis.

Dans un mémoire sur les calculs urinaires, il éveilla l'attention des praticiens sur la formation des pierres hors des voies naturelles de l'urine, et provenant d'une infiltration particulière de ce liquide dans les cellules du tissu graisseux qui avoisine les réservoirs et les canaux naturels de cette liqueur.

Il a écrit sur l'écoulement de la salive, par la fistule des glandes parotides et par celle de leur conduit excréteur, des observations très-déliçates; il a même donné, pour leur guérisons, un procédé opératoire qui permettait de rétablir le cours naturel de la salive sans percer la joue dans toute son épaisseur, comme le faisait *Petit*.

C'est Louis qui fut chargé, par l'académie, de faire un rapport sur l'opération de la taille. On sait que les diverses méthodes proposées avaient donné lieu à des disputes interminables; les questions incidentes et les explications accersaires qu'entraînait la discussion, dérobaient les principaux points de vue; l'académie avait donc entrepris des expériences comparatives, afin d'asseoir sur toutes ces méthodes un jugement définitif. Louis repousse le grand appareil, à cause des accidents qui en sont presque inséparables; il reconnaît que la taille latérale favorise l'extraction du calcul; passant à un examen sévère du lithotome caché, il fait ressortir les inconvénients et les dangers qui résultent de son emploi, puisqu'il expose à l'ouverture du rectum; il fait voir que l'invariabilité d'effet qu'on lui attribue est inexacte, et qu'un degré donné de l'instrument ne donne pas une étendue précise à l'incision; il prouve enfin que la sûreté de l'opération dépend moins de l'instrument employé que de la lumière et de la dextérité de celui qui le conduit. Tous les faits de cette grande question sont successivement discutés, et Louis fait justement la part de chacun.

Dans un mémoire, sur la consolidation des plaies avec perte de substance; il renversa la vieille erreur sur la théorie de la régénération des chairs. On croyait, avant Louis, que le bec-de-lièvre tenait à une perte de substance, et on se préoccupait beaucoup de la difficulté de rapprocher les lèvres: aussi employait-on des appareils et des sutures qui agissaient trop violemment sur les parties. Louis démontre que la perte de substance est un être de raison, et modifie avantageusement l'opération. Il rejette les pincettes que Dionis et Heister, etc., avaient maladroitement conservées dans l'arsenal chirurgical, et donne l'avantage à l'instrument tranchant, qui procure une division nette et par conséquent très-favorable à l'agglutination. Il fait ensuite une critique très-judicieuse des méthodes de Dionis,

Garengot, le Dran, etc., sur la manière de poser les aiguilles.

Son mémoire, sur la bronchotomie est un résumé historique et critique de cette opération. Prenant les Asclepiades pour point de départ, il examine successivement les opinions d'Antylus, Oribase, Paul d'Egine; après la chute de l'empire d'Orient, il poursuit la question dans Rhasès, Avicenne, Avenzoar, Hali-Abbas, et on assiste à tous les faits qui ont servi à son développement, ou qui l'ont retardé dans sa marche; il étudie particulièrement les idées de Fabrice d'Acquapendente, et au milieu de cet enchaînement de circonstances, on est entraîné par le charme inexprimable du style de Louis, par la clarté de ses vues et la profondeur de ses remarques.

Il a réuni, sur les tumeurs fongueuses de la dure-mère, plus de vingt observations qui devaient éclairer les praticiens, à une époque où cette maladie était peu connue.

Au milieu de cette savante collection, je trouve encore une monographie, pleine d'intérêt, sur les fonctions et les maladies de la langue.

Un physiologiste de cette époque, Senac, avait établi que la langue de l'homme était l'organe exclusif de la parole; cependant, Ambroise Paré avait cité plusieurs observations d'individus qui, privés de cet organe, avaient pu parler. En 1627, le sieur Roland de Bellebat, maître en chirurgie à Saumur, avait publié, sous le titre de *Aglossostomographie*, un ouvrage dans lequel il donnait la description d'une bouche sans langue, laquelle parlait et faisait naturellement toutes les fonctions. En 1718, de Jussieu avait fait une observation semblable, à Lisbonne, chez une fille de quinze ans. Louis rapprochant ces faits de beaucoup d'autres, prive la langue de la prérogative que lui avait donnée Senac, étudie les principales maladies de cet organe, et trouve encore matière

à faire la critique de ce commentateur de Justinien qui, en lisant ce passage: *Vidimus venerabiles viros, qui, abscissis radicibus linguis, pœnas suas miserabiliter loquebantur*, s'était empressé de crier au miracle. Louis n'aborde pas une question sans en montrer toutes les faces, tous les points de vue. On trouve la même érudition, la même clarté dans ce qu'il a écrit sur la fracture du col de l'humérus et celle du col du fémur, sur l'application du trépan, sur les sutures, sur le renversement des paupières, sur l'extirpation de l'œil, etc., etc. Ce grand nombre de compositions, et je suis loin de les avoir toutes citées, prouvent assez que Louis ne se bornait pas à écrire des *éloges* ou des *comptes-rendus*. Il travaillait sans cesse au progrès de la science; aussi, chaque jour, sa réputation devenait-elle plus éclatante; mais l'envie, cette compagne inséparable des grandes fortunes, ne tarda pas à s'attacher à lui.

Un membre de l'académie de chirurgie, à l'occasion d'un mémoire de Louis sur le bec-de-lièvre, fit, de ses opinions, une amère critique. Les attaques de Valentin furent si inconvenantes, que le secrétaire voulait se retirer, lorsque l'académie opéra la réconciliation. Valentin ne tarda pas néanmoins à recommencer son injurieuse polémique; mais Louis garda un dédaigneux silence; il était dégoûté par les petites passions de la dispute, et il avait trop souvent appris que la science n'y gagne rien. « Dans les ouvrages polémiques, disait-il, il faut bien se garder de recevoir les impressions que peuvent donner l'activité de l'esprit et l'impétuosité du style. Quand on veut tirer profit d'une dispute, il faut nécessairement séparer les injures des raisons, et mettre ensuite à part les raisons qui sont mauvaises; après cela on ne sera pas peu surpris qu'il ne reste plus rien. »

J'ai emprunté ce passage aux manuscrits de Louis, et pour terminer ce mémoire, il m'arrivera souvent d'y puiser. Si

nous présentions l'histoire d'une science, nous nous servirions exclusivement de pièces imprimées ; mais nous écrivons l'éloge d'un savant, et nous devons parler de tout ce qu'il a fait pour la science.

Les ouvrages qu'il publia sont extrêmement étendus ; néanmoins on trouve encore dans ses manuscrits des matériaux innombrables, qui devaient servir à des œuvres de grande utilité pour la science. Sans entreprendre ici une analyse qui ne saurait être complète, je me bornerai à signaler tout ce qui peut établir la valeur scientifique de Louis, et, dans les pièces de plusieurs correspondances particulières, nous trouverons peut-être de quoi justifier les éloges qu'on lui a donnés, et peut-être aussi de quoi repousser les reproches qu'on lui a adressés.

En 1833, par suite d'une décision de la société médicale de la Moselle, une commission fut chargée de vérifier les manuscrits de Louis ; le rapport de MM. Renauld et Gillot, consigné dans les archives de cette société, renferme un examen critique fort judicieux d'une partie du cours de physiologie, que Louis professa pendant plus de quarante ans, avec tant d'éclat. Ils ont également noté la variété incroyable de sujets sur lesquels Louis avait exercé son esprit ; la littérature, la philosophie, l'histoire, toutes les parties de la médecine ; il avait médité sur tout. Un grand nombre de faits recueillis à la Charité, suivis de notes et de réflexions, étaient destinés à un grand ouvrage sur *l'usage des observations*.

Ses idées, sur cette importante matière, sont dignes de notre école. « On ne devrait parler, dit-il, en chirurgie, que de faits, de maximes et d'observations. L'histoire des maladies, l'ordre de leurs symptômes, les changements qui arrivent à ces symptômes, l'attention au bien ou au mal qu'on a vu s'en suivre, doivent établir la nature, l'espèce et le génie des maladies.

Mille réflexions, tirées de ces circonstances, formeraient une étiologie d'autant plus sûre qu'elle sortirait du sein de la nature, et que ce serait la peindre sans la défigurer; elles mettraient le chirurgien de concert avec la nature et le feraient agir de concert avec elle. Enfin, avec la connaissance des succès ou des revers qu'on aurait vu ordinairement arriver dans telle circonstance de temps, de régime, de remède, on parviendrait à n'agir que par observations, à ne parler que par faits, à ne se conduire que par maximes. » Où trouver des préceptes plus sages, plus clairement exposés? et lorsqu'il arrive à l'appréciation des faits, que de remarques judicieuses, que de sévérité! « Il faut tout vérifier, dit-il; les observateurs les plus exacts sont sujets à hasarder des faits, à suppléer de leur imagination, pour compléter le sujet sur lequel ils ont quelques observations essentielles; ils ne veulent pas paraître avoir étudié le sujet à demi. » Cela était vrai au temps de Louis; et de nos jours, avec tout le soin, tous les détails qu'on donne aux observations, la remarque de Louis est encore applicable. Que d'expérience, que de sagacité il faut pour échapper à cette séduction de certains faits!

Louis avait également tracé le plan d'un ouvrage sur les éloges; il a laissé, sur ce sujet, un grand nombre de notes et de documents. Sa vaste érudition et l'élégance de son style le servaient admirablement dans ce genre de travail. Ces mêmes qualités se retrouvent dans les discours si nombreux, si savants qu'il prononçait dans les diverses sociétés.

C'est encore à raison de ces avantages particuliers de son esprit qu'il avait projeté une biographie des hommes illustres dans les sciences. Il avait même déjà mis la main à l'œuvre, et, en bon citoyen, il avait commencé par ceux du pays-Messin.

Nous avons eu entre les mains les pièces d'une correspondance entre Louis et Pietsch, alors professeur d'anatomie à

l'université de Bâle; une lettre de ce dernier prouve la mise à exécution de ce travail. « Rien de plus noble, lui écrivait Pietsch, que le généreux dessein que vous avez formé, que vous exécutez et que vous m'annoncez, par votre lettre du 20 janvier, de célébrer et perpétuer la mémoire des hommes illustres, en différents genres de science. »

Louis avait demandé à Pietsch des documents sur Claude Cantiuncula (1), savant Messin, dont Erasme avait recherché l'amié.

Pendant que Louis travaillait, avec tant d'éléments, à l'édifice de l'art, il ne négligeait rien pour le débarrasser des informes débris amoncelés autour de lui par le charlatanisme et l'ignorance.

La lettre qu'il publia, en 1754, sur les maladies vénériennes, était surtout écrite dans le but de poursuivre ces guérisseurs de tréteaux et de dévoiler leurs tromperies et leurs bassesses. On rencontre souvent, dans ses manuscrits, les traces de la longue guerre qu'il avait ouvertement déclarée au charlatanisme.

Mais nous avons à examiner un ordre de matériaux qui va nous montrer Louis sous un nouveau point de vue, je veux parler de ses travaux en médecine légale. Chacun sait qu'il fut savant professeur, académicien brillant; mais son autorité, comme médecin légiste, n'est pas suffisamment appréciée. La science possède de lui plusieurs consultations et rapports dignes d'être donnés pour exemple; on en trouve plus de soixante dans ses manuscrits, ignorés de la plupart des praticiens. Au siècle dernier, il y avait tout à faire dans cette science; l'ignorance et la superstition l'enchaînaient; les mé-

(1) On trouve au n.° 24 de la troisième nouvelle liasse, l'éloge de Cantiuncula, entièrement écrit de la main de Louis.

decins dédaignaient presque son étude; les questions judiciaires étaient abandonnées à des chirurgiens inexpérimentés, dont les décisions, loin d'éclairer la justice, ne servaient qu'à l'égarer; d'ailleurs on ne demandait à l'expert qu'un rapport, et toute la science médico-légale consistait dans cet exercice technique de la plus petite de ses parties.

Il appartenait à Louis de prouver que, plus vaste et plus transcendante, la médecine légale était l'art d'appliquer les connaissances et les préceptes des diverses branches de la médecine à la confection des lois et à l'administration de la justice.

Si on ouvre l'histoire de l'art, l'on voit que c'est du siècle de François I.^{er} et de Charles-Quint que date l'exercice de la médecine légale en France. Sous Henri IV et Louis XIV parurent plusieurs ordonnances concernant les chirurgiens experts; mais, tandis que la justice posait des questions, la science n'avait formulé aucun précepte sur lequel on pût s'appuyer pour répondre. Cependant une nation voisine, l'Allemagne, avait déjà fourni un grand nombre d'ouvrages sur cette matière, et déjà, en 1702, on trouvait, dans les *Pandectes médico-légales* de Valentini, un recueil complet des décisions académiques et des opinions des différents médecins légistes qui avaient écrit avant cette époque. En Italie, on avait, dès le 16.^e siècle, écrit sur les questions judiciaires. Il est vrai que ce qui nous reste de Fortunatus Fidelis, de Zebirius, etc., est plutôt de la controverse et de la théologie scolastique que de la bonne médecine. Mais il y avait le grand ouvrage de Paul Zacchias, ce grand médecin du pape Innocent X, qui cultivait, dit-on, avec un égal bonheur, la science, la littérature, la poésie, la peinture et la musique. Mais Zacchias n'était ni assez anatomiste, ni assez physiologiste pour faire un bon ouvrage sur cette matière, et son livre se ressent un peu trop de tout ce qu'il savait et plus encore de ce qu'il ne savait pas. Les choses utiles y sont noyées

au milieu de raisonnements sans fin et de discussions sur les matières ecclésiastiques, qui jettent partout la confusion. Si Zacchias a un mérite, c'est celui d'avoir compris l'immense étendue de la médecine légale, et ce qui frappe dans son ouvrage, c'est la variété des questions qu'il s'était proposé de résoudre. Mais au point de vue de la pratique médico-légale, le but de ce livre était entièrement manqué; et en supposant qu'il eût été généralement connu en France, au siècle dernier, son utilité eût été bien médiocre. Quels étaient donc les guides du médecin légiste en France? Nuls, si on considère la grandeur de la médecine légale. Mais avant Louis: rapporter en justice était la seule chose exigée. La science se réduisait à la rédaction d'un rapport; aussi y avait-il des ouvrages sur cette matière. Ambroise Paré avait écrit un traité des rapports; après lui, Gendri, Nicolas Blegni, écrivirent des livres spéciaux sur cet unique sujet. Devaux, plus éclairé que les précédents, ajouta à son traité, des règles sur le diagnostic et le pronostic des plaies. Mais la plupart des questions subsistaient sans que personne les eût scientifiquement posées et résolues. Louis, avec ses vastes connaissances, avec cet esprit qui, en face d'un fait, en calculait toutes les conséquences, toutes les applications, aborda la médecine légale et en démêla toutes les parties. Il se fit recevoir avocat, pour éclaircir tous les problèmes; enfin, riche d'observations et de préceptes, il enseigna publiquement dans les écoles de chirurgie l'art de résoudre diverses questions de médecine légale et de police médicale. C'est à ses leçons que s'inspirèrent Mahon et Fodéré; et les consultations qu'il donna, dans les causes de Monbailly, de Syrven, de Calas, de Baronnet, etc., vinrent révéler aux savants une science nouvelle, et aux magistrats une source inépuisable d'éclaircissements.

Lorsque Louis toucha au terme de sa vie, il avait amassé tous les matériaux d'un grand ouvrage sur la médecine lé-

gale, mais le temps lui fit défaut; à la fois professeur et censeur royal de chirurgie, secrétaire de l'académie royale de chirurgie, prononçant des discours, fournissant chaque matin à la presse périodique, consulté de toutes les parties de la France, sur toute espèce de maladies, il n'avait pas un moment à lui, et désespérant de faire face à tout, il avait fait tracer ces mots sur la porte de son cabinet: *ceux qui viennent me voir me font honneur, ceux qui ne viennent pas me font plaisir.*

Aujourd'hui encore un recueil des principaux mémoires de Louis, coordonnés et mis au courant de la science, offrirait de véritables modèles dans la pratique médico-légale.— Les travaux les plus intéressants qu'il a laissés sur cette matière, sont relatifs à la mort par suspension et par submersion, aux signes de la mort, aux naissances prétendues tardives, à l'impuissance; et en parcourant ses manuscrits, on peut s'assurer que toutes les questions judiciaires l'avaient préoccupé. Dans tous ces écrits, on admire toujours cette raison élevée, cet esprit juste, ce style clair, et ce cortège imposant de faits et de documents qu'on rencontre dans toutes les productions de ce grand médecin.

Voyez comment on le juge au sujet d'une consultation, qui fut imprimée, par ordre d'une cour souveraine, (il s'agissait de décider si les pulsations du cordon ombilical suffisaient pour établir que l'enfant avait vécu): « Cette question, écrit le conseiller rapporteur, ne pouvait être discutée que par un homme de l'art; nous nous sommes fait un devoir de recourir aux lumières de M. Louis, si connu parmi nous. Il combat, avec la supériorité de la raison et des principes, l'avis de M. Petit, médecin de la faculté de Paris. Loin d'ériger impérieusement son opinion particulière en assertion, il s'appuie sur le suffrage d'un grand nombre d'auteurs, connus par leur profonde érudition. La cour reconnaîtra

dans l'ouvrage de M. Louis, l'expérience, la sagacité et la logique qui le caractérisent. » Ceci n'est point le témoignage d'un enthousiaste, c'est une cour tout entière, qui apprécie les qualités de Louis.

Le secrétaire de l'académie de chirurgie n'était donc pas seulement un littérateur et un érudit, comme on pourrait le penser, d'après certaines biographies. Lorsque Louis, dans ses écrits, s'entoure d'autorités, c'est qu'elles sont imposantes de l'aveu de tous; et quand il ne parle pas de ses propres observations, il féconde celles des autres.

On a vainement cherché à déprécier l'érudition, on a appuyé cette assertion sur le dire de quelques grands hommes; nous n'hésitons pas à avancer qu'ils eussent été plus grands s'ils l'eussent moins dédaignée. Un auteur, qui avec de l'érudition, a de la profondeur et de l'étendue dans l'esprit, marque sur chaque point ce qui est éclairé et ce qui ne l'est pas. Dans les points obscurs, il désigne ceux qu'on peut arracher aux ténèbres et nous trace la voie; il nous montre aussi ceux qui, pour longtemps du moins, doivent échapper aux investigations.

Le plus illustre chirurgien de notre siècle, Dupuytren, dédaignait l'érudition. Son puissant génie édifia, de toutes pièces, un monument que le travail de plusieurs générations d'expérimentateurs avait à peine suffi à ériger avant lui; il fit encore faire de grands progrès à la science, cela est incontestable. Mais si, au lieu de faire table rase, Dupuytren eût pris la science au point où l'avaient laissée ses devanciers, il eût encore fait davantage pour elle, et sa vie eût été moins mêlée d'amertume et de désespoir: car il arrivait que chaque matin, un impitoyable journal, venait anéantir par quelques citations, ses prétendues découvertes de la veille.

Louis n'écrivait rien sans avoir étudié tout ce qui avait

été fait avant lui, et dans tout il mettait du sien: en 1753, à la même époque où il publia ses lettres sur les signes de la mort, il fit des expériences nombreuses sur l'asphyxie par submersion; ses opinions sur cette matière ont été en partie adoptées par les médecins légistes modernes. Cependant il est des conclusions qui, par suite des progrès de la science et de la multiplicité des expériences, ont été modifiées; ainsi par exemple, dans son tableau des signes de la mort tirés de l'état des yeux, après avoir parfaitement reconnu que la perte du brillant et la formation de la toile glaireuse ne sont pas des signes certains, attendu qu'on les observe dans plusieurs occasions et dans certaines maladies des paupières, il donne un caractère, dont il garantit trop la certitude. *Les yeux des morts, dit-il, deviennent flasques et mous en fort peu d'heures*; cela est en effet généralement vrai, mais il va trop loin, lorsqu'il ajoute: *il n'y a aucune révolution dans le corps humain vivant, qui soit capable d'opérer un pareil changement. Ce signe est vraiment caractéristique et j'ose le donner pour indubitable.* Eh! bien il est tellement aussi indubitable que des personnes asphyxiées, dont les yeux étaient flasques et recouverts d'une toile glaireuse, ont pu être rappelés à la vie. D'un autre côté, dans l'asphyxie, par la vapeur du charbon, on sait que ces organes conservent longtemps après la mort, leur brillant et leur résistance, et même, dans les circonstances ordinaires, il peut arriver que l'œil d'un cadavre, d'abord affaissé, reprenne son éclat et son volume; et voici, d'après l'explication de M. Orfila, comment il faudrait concevoir ce phénomène: le sang, accumulé dans les cavités droites du cœur, est refoulé vers les veines de la tête et de la face à cause de la distension de l'estomac par des gaz et par suite du refoulement en haut des organes thoraciques. Les veines oculaires subissent également l'effet de cette congestion mécanique, et l'œil peut reprendre, jusqu'à un certain point, sa forme et son éclat, (Méd. lég. t. II, p. 9).

Après de nombreuses recherches sur l'asphyxie par submersion, Louis avait observé que l'eau entrait constamment dans les ramifications bronchiques ; et M. Orfila, partagé entre les assertions contradictoires de Louis, Waldschmidt, Morgagni, etc., ayant fait de nombreuses recherches sur les animaux et sur l'homme, est arrivé aux mêmes résultats que Louis. C'est ainsi, qu'après avoir plongé plusieurs chiens vivants dans des liquides diversement colorés, il a reconnu comme un fait constant et certain, l'introduction de l'eau dans les poumons de ces animaux ; mais il n'en a pas conclu, comme Louis, que l'introduction de l'eau dans les bronches, était la cause de la mort chez les noyés. Louis fut séduit par une expérience qu'il avait imaginée et que je veux rapporter ici, tant elle est ingénieuse. « Pour découvrir précisément comment on se noie, dit-il, je fis attacher un chien par les deux pattes de derrière avec le bout d'une ficelle de dix à douze pieds de long, et assez forte pour porter l'animal et un poids double du sien qui y était pareillement attaché. On jeta le chien, ainsi préparé, dans un réservoir bien nettoyé que j'avais fait remplir d'une eau très-claire. En tenant à la main l'extrémité de la corde, je soutenais le poids de façon que l'animal, situé perpendiculairement, avait la tête deux ou trois pouces au-dessous de la surface de l'eau, afin que je pusse observer facilement tout ce qui se passerait. L'animal se débattit beaucoup, il remuait les pattes de devant et faisait des efforts pour nager. Après deux ou trois minutes de mouvements inutiles, il sortit de sa poitrine beaucoup d'air, qui forma d'assez grosses bulles à la surface de l'eau : un instant après, l'animal s'agitant toujours, il sortit de l'air en moindre quantité, mais un peu plus longuement ; le chien fit ensuite la culbute et parut mort »

Il faut convenir, qu'après une telle expérience et après l'autopsie qui venait démontrer l'existence de l'eau dans les

bronches, il était permis de croire que l'eau prenait la place de l'air et que le noyé mourait asphyxié. Louis pensait en effet, qu'à l'instant où l'animal est submergé, les mouvements de la respiration ne pouvant être abolis, l'eau entrait dans les poumons pendant l'inspiration et en chassait l'air qui y était renfermé. Or, nous savons qu'il y a, dans ces circonstances, une cause de mort plus immédiate : c'est la viciation qu'éprouve l'air contenu dans les poumons. Cette opinion émise par Macquer (1) a été entièrement confirmée par les travaux du docteur Berger (2). Presque tous les animaux que l'on a noyés, dit ce médecin, rendent, au bout d'une minute et demie de séjour dans l'eau, l'air contenu dans la poitrine, et meurent, ce qui fait croire à l'action d'une cause constamment la même, et agissant dans tous les cas : on trouve, par l'analyse de l'air expulsé de la poitrine des noyés, qu'au lieu de renfermer vingt et une parties d'oxygène, il n'en contient, terme moyen, que quatre à cinq parties : or, telle est à peu près la composition de l'air des roches, vicié par les animaux qui ont péri asphyxiés ; par défaut de renouvellement d'air. On voit que, dans ces cas, le sang, traversant le poumon, revient noir dans l'oreillette gauche, et qu'étant lancé par le ventricule aortique, il aborde les organes dépourvus des propriétés nécessaires à l'entretien de leur vitalité. On conçoit aussi, dès-lors, comment la suspension complète de la respiration et de la circulation, pendant la syncope, peuvent dérober l'individu submergé aux dangers de l'asphyxie (Orfila, *Méd. lég.*, tome II, p. 370).

Quoiqu'il en soit, Louis a eu le mérite de démontrer le peu de fondement des différentes opinions de Becker, Gauteron, Detharding, etc.; et s'il n'a pas découvert la véritable cause, c'est que les sciences accessoires, et la chimie en particulier,

(1) Dict. de chimie, tome I, p. 278.

(2) Dissert. inaug. soutenue à la faculté de Paris, le 5 thermid. an XIII.

n'étaient pas assez avancées alors, pour ouvrir sur ce sujet des voies nouvelles d'expérimentation. Certes, nous pourrions signaler d'autres imperfections, mais elles ne sauraient mettre en doute les vastes connaissances de Louis en médecine légale, et les beaux travaux qu'il a laissés à cette science. Agissant au milieu de circonstances moins favorables que celles qui nous entourent, concluant d'après un petit nombre de recherches, il posait des principes qui, s'ils n'ont pas toujours une entière exactitude, attestent du moins les nombreux efforts qu'il faisait pour tirer cette science des ténèbres et de l'oubli. Travaillant presque seul à cette œuvre immense, il cherchait toutes les occasions de rassembler des faits. Ses relations continuelles avec toutes les parties de la France, lui apportaient, chaque jour, de nouveaux matériaux. Un médecin avait-il une affaire délicate, il écrivait à Louis et invoquait ses lumières. Ici c'est un chirurgien de la Saintonge qui en réfère au maître : « Une famille honnête et, dans les circonstances présentes, une des plus malheureuses, m'a chargé de vous prier de lui donner votre avis sur le mémoire ci-inclus. Vous verrez qu'il s'agit d'une affaire des plus épineuses, il faut des lumières comme les vôtres pour pouvoir l'éclaircir ; à la tête des savants de l'Europe, l'on a cru ne pouvoir mieux s'adresser. Ainsi, Monsieur, comme l'humanité va de pair chez vous avec les talents, j'ose espérer que vous prendrez quelque part à la triste situation des personnes pour qui je parle. » Vous le voyez, on a recours à Louis, parce qu'il est savant, parce qu'il est juste et humain.

Les pièces d'une consultation sont-elles insuffisantes ? il réclame de nouveaux éclaircissements, il se fait initier à tous les détails de l'instruction, car il n'est pas seulement expert ; il a étudié la trame de la procédure, et, puisant des lumières dans la science, dans le droit, dans la philosophie, il triomphe de toutes les difficultés. Son frère, chirurgien à Metz, lui

adresse un rapport sur une exhumation judiciaire : Louis demande tous les détails du procès. C'est un meunier qui a tiré un coup de fusil, à bout portant, dans le dos de son garde moulin, endormi sur des sacs, le ventre vers la terre. Il jette le cadavre dans une voie d'eau, le courant l'emporte jusque dans une écluse, au voisinage d'une maison religieuse. A la levée de l'écluse, on découvre un cadavre. La supérieure du couvent en instruit la justice ; des experts appelés déclarent qu'il est impossible de faire l'autopsie, à cause de l'extrême puanteur du cadavre, et le garde moulin est enterré. Huit mois plus tard, des préventions d'assassinat pèsent sur le meunier, on provoque l'exhumation du cadavre, et le frère de Louis, consulté par la justice, et dirigé par les consultations de Louis, constate le crime par le rapport d'une excellente autopsie.

Consulté, quelque temps après, par un magistrat, sur la certitude des signes que peut offrir un cadavre, plusieurs mois après son inhumation, Louis répond par l'histoire du garde moulin.

Il est incontestable que, dans beaucoup de cas, les détails d'un procès peuvent diriger très-utilement les investigations d'un expert. Louis était fortement pénétré de ce fait, et il l'a exposé, dans une de ses consultations médico-légales. « Quoique le ministère du chirurgien, a-t-il dit, paraisse restreint à donner la connaissance positive de l'état physique du cadavre, et que ce soit principalement aux officiers de justice de constater les circonstances accessoires, il doit néanmoins s'en occuper aussi, parce qu'elles peuvent lui fournir des éclaircissements relatifs à son objet. L'examen des lieux, de la position du corps et de la nature des moyens, servira, quelquefois, à diriger le chirurgien dans son jugement particulier, dont la règle essentielle, commune à toute espèce de raisonnement, est de ne pas conclure affirmativement d'après

les choses simplement possibles, et de ne pas établir, sur des témoignages équivoques, des points de fait dont l'impossibilité serait démontrée à un homme plus éclairé ou plus attentif. » Ces principes sont d'une grande valeur, et dernièrement encore, M. Barse les a défendus dans son *Manuel des cours d'assises*. Que de questions dans la grande histoire des infanticides, dans la mort par suspension, dans les empoisonnements même, sont éclairées par les faits de l'instruction. D'un autre côté, dans beaucoup de cas, l'expert ressemble et doit ressembler au témoin par la spécialité des données qu'il fournit à la justice. Un témoin à charge ou à décharge dit : J'ai vu dans l'ombre un homme frappé d'un coup de poignard. L'expert dit : J'ai vu une blessure qui a été faite par un instrument dont la lame a telle forme, telle dimension et qui a pénétré les tissus dans telle ou telle direction. L'un a vu avec les yeux du corps, l'autre avec les yeux de la science.

Nous n'en finirions pas si nous voulions passer en revue les consultations médico-légales de Louis. Je tenais surtout à montrer tous les efforts qu'il fit pour relever cette science, et je pense qu'on doit le regarder, à juste titre, comme le représentant de la médecine légale au 18.^e siècle ; et pour donner un dernier témoignage des grandes idées qu'il avait sur cette matière, je citerai le passage d'un mémoire qu'il rédigea, à l'occasion d'une affaire criminelle des plus épineuses, dans laquelle plusieurs rapports mal rédigés et plusieurs consultations insuffisantes avaient amené les plus fâcheuses décisions. « S'il pouvait y avoir, dit-il, un objet plus noble que la conservation de la vie et de la santé des hommes, je n'hésiterais pas à regarder l'avantage que nous avons de faire des rapports en justice, comme la plus belle prérogative de notre profession : c'en est du moins une partie très-intéressante, qui suppose autant de lumières que de probité et de désintéressement. Elle demande une application difficile des principes

de l'art, et des connaissances sans bornes, qui, dans beaucoup de cas, dépendent moins de l'étude de l'expérience que de la justesse de l'esprit. »

On voit que Louis avait bien mesuré toute l'étendue de cette partie de nos connaissances, et l'importance qu'elle a de nos jours, justifie pleinement ses idées.

Parlerai-je de tous les articles que Louis a fourni à l'encyclopédie, de tout ce qu'il a écrit dans les journaux scientifiques, des perfectionnements qu'il apporta dans beaucoup d'instruments de chirurgie? Cet examen m'entraînerait trop avant; qu'il me suffise de dire qu'il fut d'une grande fécondité, et qu'il la devait à son immense érudition et à ses méditations continuelles.

Au milieu de cette vie scientifique, si occupée et si bien remplie, Louis trouvait encore l'occasion d'accomplir certains devoirs de citoyen : en 1779, il envoya, à sa patrie, huit médaillons en marbre blanc, représentant les hommes illustres de Metz : Fabert, l'illustre gouverneur de Sedan; Anuce Foës, le traducteur élégant et fidèle des œuvres d'Hippocrate; le père Baltus, etc.

En reconnaissance d'un présent aussi magnifique, les trois ordres arrêterent, le 31 mai 1779 : « que par deux de MM. les « conseillers-échevins, M. Louis serait visité, pour le remer-
« cier, au nom de cette assemblée, du présent magnifique
• « qu'il a fait à la cité, laquelle n'estime pouvoir mieux lui
« témoigner sa gratitude, qu'en le priant de trouver bon
« que son portrait, qu'elle fera exécuter, dans la même
« forme et par le même artiste qui a fait ceux dont il s'agit,
« soit placé avec eux dans la même salle, comme celui d'un
« excellent citoyen qui, autant qu'eux, a honoré sa patrie,
« par l'étendue de ses lumières, de ses connaissances et de
« ses talents, et qui s'est signalé par son amour pour cette

« ville, qui se glorifiera toujours de lui avoir donné naissance, etc. »

Ce glorieux témoignage prouve assez la haute considération de Louis. On a prétendu que, dans sa brillante position, il s'abandonna à des actes d'orgueil. Mais faut-il tant blâmer l'orgueil qui naît des grandes choses, et l'arrogance n'est-elle pas seule condamnable? la vanité est partout, et le plus orgueilleux de tous est celui qui s'en croit exempt!

Le caractère de Louis s'était aigri au milieu des disputes académiques et des tracasseries des envieux. Mais, quoiqu'en aient dit certains biographes, il ne mourut pas d'un accès de colère, comme le grand Hunter; et les marques nombreuses de bienfaisance et de générosité qu'il donna prouvent combien son cœur était bon. On sait qu'il fut pour le baron Percy, ce que La Peyronie avait été pour lui, un protecteur et un ami. Lorsqu'en 1775, Percy, après avoir glorieusement obtenu, à Besançon, les honneurs du doctorat, vint à Paris suivre les leçons des grands maîtres, Louis le distingua et conçut pour lui un profond attachement. En 1787, la Russie demanda, à la France, un chirurgien en chef, pour l'armée de Potemkin. Louis, consulté sur le choix, présenta Percy, qu'il avait déjà désigné comme son successeur. Rien ne pouvait balancer un pareil titre; Percy refusa, et il ne quitta ni la France ni son illustre ami.

Vers la fin de sa vie, Louis avait renoncé à ces faux principes de sa jeunesse, qui lui firent abandonner l'abbé Prévost, à son lit de mort, par cette seule raison que, chrétien éclairé, mais long-temps égaré, il avait jugé devoir consacrer à la religion ses derniers moments. Lui aussi s'était égaré, mais en marchant vers la tombe il effaça toutes ses taches.

Depuis trente ans, il remplissait, avec éclat, les fonctions de secrétaire de l'académie de chirurgie, lorsque sa santé res-

sentit tout-à-coup de cruelles atteintes. On sait par quels traits envenimés, la satire empoisonna ses derniers jours. Dans un but fort louable, il avait, le 3 mai 1791, adressé au président du comité de législation, un rapport ayant pour objet, quelques modifications favorables à l'instrument d'exécution du docteur Guillotin; il demandait en outre la diminution du nombre des exécuteurs, afin de réduire ainsi le nombre de ces familles malheureuses que la sanglante profession d'un de leurs membres, couvrait d'ignominie. Eh bien! parce qu'un savant cherchait à faire une bonne application de la science, dans le but de diminuer les souffrances des condamnés, parce qu'il cherchait à réduire le nombre des bourreaux, fallait-il, par la plus injuste inimitié, attacher à cet infamant poteau le nom de Louis, qu'une vie des plus laborieuses avait rendu grand et noble, au profit de l'humanité. Mais le comité de législation, comprenant les sages propositions de Louis, s'empressa de les adopter, et le rapporteur lui écrivait dans une lettre des plus flattenses: « vous avez le mérite d'avoir soulagé l'humanité, alors même que la loi frappe de son glaive la tête du coupable. »

Malgré ce consolant témoignage, Louis était vivement affecté par la critique de ses ennemis. On lui reprochait tout, même d'aller trop assidûment à la comédie française? S'est-on jamais avisé d'en faire un crime à Berthollet et à tant d'autres. Louis, qui avait le sentiment du beau, dans les arts, comme dans les sciences, allait en effet, presque chaque soir, admirer les beaux talents et les chefs-d'œuvre de ce théâtre. Il n'allait jamais voir *Cinna*, *Mahomet* ou le *Misanthrope*, sans lire d'abord la pièce chez lui.

¹¹⁹ C'est le samedi, 5 mai, en sortant du spectacle, qu'il fut saisi, par un froid très-vif. Habituellement enrôlé, il toussait depuis quinze jours, plus que de coutume; il se coucha, ce soir là, avec le frisson. Le lendemain, il observa la diète et

prit un bain qui le soulagea. L'ouverture du cours de physiologie était annoncée pour le 7 mai, Louis remplit courageusement sa tâche, mais il aggrava sa maladie; on lui pratiqua une saignée, la toux devint plus opiniâtre, et bientôt, il lui fut impossible de se tenir couché. Il appelle près de lui ses deux fidèles domestiques : *je suis bien malade, leur dit-il, si cela va mieux, d'ici à trois jours, je guérirai, si non je mourrai. Ne vous chagrinez pas, mes amis, j'ai pourvu à vos besoins et vous serez contents; surtout, mes amis, ne m'abandonnez pas.*

Le jeudi 17, trompé par le calme qui accompagne l'affaiblissement général des organes, il trouve son état meilleur; il demande du sirop diacode pour trouver le repos, mais le délire survient et le 20 mai, à quatre heures du matin, il meurt dans les bras de Pipelet, en prononçant le nom d'*ami*.

Plusieurs membres de l'académie reçurent la mission douloureuse de faire l'ouverture de Louis; il résulte du rapport de Pelletan, qu'il avait succombé à une hydropisie de poitrine aiguë. Tous les organes furent soigneusement examinés. Le cerveau était d'un volume médiocre, mais son organisation générale était déliée et distincte, et les enfractuosités avaient une grande profondeur, quelques-unes allaient jusqu'à seize lignes.

Telle fut la fin de ce savant, à qui la critique avait tant reproché de s'être bercé du vain titre de *nobilibus atavis æditus*. Eh bien! que demande-t-il à ses amis, à cette société entière, dont il n'a pas cessé un instant de s'occuper? A-t-il laissé quelque orgueilleuse épitaphe? Veut-il un somptueux mausolée? . . .

Louis descend humblement dans la tombe. Se rappelant les pauvres de la Salpêtrière, se rappelant surtout la bonne religieuse, la sœur supérieure de cette maison, dont les ver-

tus et les sages conseils avaient dirigé sa jeunesse, il demande une place près de son cercueil.

Les dernières volontés de Louis furent religieusement exécutées.

La Salpêtrière recueillit, pour toujours, son ancien chirurgien gagnant-maitrise; elle devait un asile à celui qui, dans son sein, avait autrefois consolé tant de malheurs, adouci tant de misères.

Le pauvre pleura son bienfaiteur et l'accompagna dans l'humble chapelle, où la religieuse l'attendait.

